

États financiers de

**LA CHAMBRE DE
COMMERCE DU CANADA**

Et rapport de l'auditeur indépendant

Exercice clos le 31 décembre 2023



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de La Chambre de commerce du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Chambre de commerce du Canada (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

KPMG A.R. / S.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 27 mars 2024

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

État de la situation financière

Au 31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actifs		
Actifs à court terme		
Encaisse	1 220 833 \$	1 333 208 \$
Débiteurs (note 2)	1 510 593	1 830 339
Charges payées d'avance	173 802	309 475
	<u>2 905 228</u>	<u>3 473 022</u>
Placements (note 3)	5 192 982	5 494 876
Placements affectés (note 3)	2 398 894	1 627 934
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 4)	1 482 222	1 666 097
	<u>11 979 326 \$</u>	<u>12 261 929 \$</u>

Passifs et actifs nets

Passifs à court terme		
Créiteurs et charges à payer (note 5)	1 589 650 \$	1 678 328 \$
Produits reportés (note 6)	2 654 097	3 767 488
Tranche à court terme de l'emprunt bancaire (note 13)	78 929	223 647
	<u>4 322 676</u>	<u>5 669 463</u>
Emprunt bancaire (note 13)	–	78 929
Dépôts de garantie pour détenteurs de carnets (note 12 a))	2 398 894	1 627 934
Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux	453 132	468 783
	<u>7 174 702</u>	<u>7 845 109</u>
Actifs nets (note 7)		
Investis en immobilisations corporelles et incorporelles	973 483	918 060
Fonds d'initiatives stratégiques	900 000	900 000
Fonds de réserve pour éventualités	2 931 141	2 598 760
	<u>4 804 624</u>	<u>4 416 820</u>
Engagements (note 8)		
Éventualités (note 12 b))		
	<u>11 979 326 \$</u>	<u>12 261 929 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Produits		
Cotisations annuelles Sociétés	3 793 720 \$	4 255 984 \$
Conseils et chambres	330 863	347 498
Associations commerciales	305 595	278 970
	<hr/>	<hr/>
	4 430 178	4 882 452
Événements et conférences	4 100 343	3 137 325
Conseils et campagnes	3 122 088	2 431 358
Vente de carnets	1 685 089	1 597 377
Laboratoire de données sur les entreprises	1 287 744	1 489 539
Certification de documents	715 461	578 865
Centre de l'avenir des affaires	150 000	425 000
Autres activités (annexe)	169 202	296 257
Placements	286 915	241 384
Services aux entreprises de la Chambre	83 429	176 464
Services d'abonnement	160 593	160 875
Institut des PME	225 750	140 000
Ouverture sur le monde	77 100	—
	<hr/>	<hr/>
	12 063 714	10 674 444
	<hr/>	<hr/>
	16 493 892	15 556 896
Charges		
Salaires et avantages sociaux	9 413 566	7 661 354
Charges administratives (annexe)	3 083 317	3 361 052
Événements et conférences	1 647 240	1 077 804
Honoraires professionnels	476 846	968 148
Loyer	696 942	611 299
Conseils et campagnes	539 150	410 574
Frais de déplacement	378 894	234 730
Services d'abonnement	79 063	73 771
Services aux entreprises de la Chambre	5 071	29 218
	<hr/>	<hr/>
	16 320 089	14 427 950
Excédent des produits sur les charges, avant les éléments ci-dessous	173 803	1 128 946
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	214 001	(435 154)
	<hr/>	<hr/>
Excédent des produits sur les charges	387 804 \$	693 792 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	Fonds d'initiatives stratégiques	Fonds de réserve pour éventualités	Non affectés	2023 Total	2022 Total
Actifs nets au début de l'exercice	918 060 \$	900 000 \$	2 598 760 \$	– \$	4 416 820 \$	3 161 587 \$
Excédent des produits sur les charges	–	–	–	387 804	387 804	693 792
Transfert du fonds non grevé d'affectations	–	–	332 381	(332 381)	–	–
Variation des actifs nets, investis en immobilisations corporelles et incorporelles						
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	306 761	–	–	(306 761)	–	–
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(490 636)	–	–	490 636	–	–
Amortissement des avantages incitatifs reportés relatifs à des baux	104 210	–	–	(104 210)	–	–
Ajouts aux avantages incitatifs reportés relatifs à des baux se rapportant à des immobilisations	(88 559)	–	–	88 559	–	–
Remboursement de la dette à long terme	223 647	–	–	(223 647)	–	–
Actifs nets à la fin de l'exercice	973 483 \$	900 000 \$	2 931 141 \$	– \$	4 804 624 \$	4 416 820 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Provenance (utilisation) des fonds		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	387 804 \$	693 792 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	490 636	558 855
Amortissement des avantages incitatifs reportés relatifs à des baux	(104 210)	(91 724)
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements	214 001	(435 154)
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation (note 9)	(746 650)	(2 320 155)
	241 581	(1 594 386)
Activités de financement		
Produits de la dette à long terme	(223 647)	(212 931)
Activités d'investissement		
Achat net de placements	(683 067)	(43 213)
Augmentation des dépôts de garantie pour détenteurs de carnets	770 960	(336 533)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(306 761)	(547 555)
Ajouts aux avantages incitatifs relatifs à des baux	88 559	—
	(130 309)	(927 301)
Diminution de l'encaisse	(112 375)	(2 734 618)
Encaisse au début de l'exercice	1 333 208	4 067 826
Encaisse à la fin de l'exercice	1 220 833 \$	1 333 208 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

La Chambre de commerce du Canada (la « Chambre ») a été constituée sans capital-actions le 12 janvier 1929 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. À compter du 28 janvier 2014, la Chambre a poursuivi son existence sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. En tant qu'organisme sans but lucratif au sens du paragraphe 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* la Chambre n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

La Chambre est le principal défenseur des politiques publiques qui épousent les intérêts des entreprises canadiennes. Elle a pour objectif de favoriser un environnement concurrentiel solide qui profite au Canada et à tous les Canadiens.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables les plus importantes sont présentées ci-après :

a) Constatation des produits

La Chambre comptabilise les apports selon la méthode du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif. Les apports affectés sont comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations des membres sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent, considérant que la perception des cotisations est raisonnablement assurée.

Les cotisations perçues au cours de l'exercice qui se rapportent à un exercice ultérieur sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Les produits des ventes de carnets sont comptabilisés au moment de l'émission des carnets.

Les produits de la certification de documents et les produits tirés des événements et conférences et des conseils et campagnes sont comptabilisés au cours de l'exercice où le service est rendu ou l'événement a lieu. Les sommes perçues d'avance sont comptabilisées dans les produits reportés.

Les autres produits sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, comme suit :

Actif	Durée Méthode	Durée d'utilisation
Matériel de bureau	linéaire	4 - 10 ans
Matériel et logiciels informatiques	linéaire	3 - 5 ans
Améliorations locatives	linéaire	durée du bail

c) Instruments financiers

La Chambre évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur. Par la suite, elle les évalue au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, ainsi que des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés, des fonds communs de placement, et des fonds en gestion commune qui sont mesurés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats. Les gains/pertes réalisé(e)s sont inclus(es) dans le revenu du placement dans l'état des résultats.

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque exercice lorsque des faits ou des circonstances l'indiquent. Le cas échéant, la Chambre détermine s'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est réduite à la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, la somme pouvant être obtenue de la vente de l'actif, et la somme qu'elle prévoit obtenir si elle exerce son droit à l'égard d'une garantie financière. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, la Chambre comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.

d) Financement de projets

Le financement de projets relatif à des activités devant être entreprises au cours d'exercices futurs est comptabilisé dans l'état de la situation financière dans les produits reportés puis constaté en produit lorsque les dépenses correspondantes sont engagées.

e) Incitatifs relatifs à des baux

Les incitatifs relatifs à des baux sont reportés et amortis sur les durées respectives des baux.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées chaque année et les ajustements nécessaires sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les principales estimations faites par la direction comprennent les hypothèses sous-tendant l'évaluation de la provision pour créances douteuses.

2. Débiteurs

Les débiteurs comprennent les éléments suivants :

	2023	2022
Cotisations	600 309 \$	685 238 \$
Comptes clients	135 658	97 760
Intérêts courus	128 462	144 154
Autres	689 175	935 773
	1 553 604	1 862 925
Provision pour créances douteuses	(43 011)	(32 586)
	1 510 593 \$	1 830 339 \$

3. Placements

a) Les placements, à la valeur marchande :

31 décembre 2023	Coût	Valeur comptable
Billets à terme et obligations bonds de sociétés	6 315 160 \$	6 137 165 \$
Fonds communs de placement	672 661	711 102
Fonds communs	819 366	743 609
	7 807 187 \$	7 591 876 \$

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

3. Placements (suite)

a) Les placements, à la valeur marchande (suite) :

31 décembre 2022	Coût	Valeur comptable
Billets à terme et obligations bonds de sociétés	6 287 266 \$	5 952 663 \$
Fonds communs de placement	453 452	458 755
Fonds communs	811 404	711 392
	7 552 122 \$	7 122 810 \$

Les placements sont gérés par des gestionnaires de placement conformément à la politique de placement de la Chambre, qui a été approuvée par le conseil d'administration. Les seuls placements prévus par la politique de placement sont les titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés dont la cote est égale ou supérieure à BBB, les fonds communs de placement et les fonds en gestion commune. Les titres à revenu fixe de la Chambre sont assortis de taux d'intérêt effectifs variant de 1,20 % à 4,70 % et d'échéances variant de 1 à 5 années.

b) Les placements sont répartis comme suit :

	2023	2022
Placements non affectés	5 192 982 \$	5 494 876 \$
Placements affectés	2 398 894	1 627 934
	7 591 876 \$	7 122 810 \$

Les placements affectés servent de dépôts de garantie pour les détenteurs de carnets, tel qu'il est décrit à la note 12.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

4. Immobilisations corporelles et incorporelles

			2023	2022
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	489 980 \$	260 382 \$	229 598 \$	261 492 \$
Matériel et logiciels informatiques	1 595 186	1 146 746	448 440	532 342
Améliorations locatives	1 930 703	1 126 519	804 184	872 263
	4 015 869 \$	2 533 647 \$	1 482 222 \$	1 666 097 \$

Le coût et l'amortissement cumulé sont indiqués nets des sorties d'immobilisations entièrement amorties de 186 448 \$ (125 101 \$ en 2022). Au 31 décembre 2022, les coûts et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 3 895 556 \$ et 2 229 459 \$.

5. Crédoeurs et charges à payer

Sont incluses dans les crédoeurs et charges à payer les sommes à remettre à l'État de néant \$ (néant \$ en 2022) qui comprennent les taxes à la consommation, l'impôt-santé des employeurs et les remises salariales correspondantes.

6. Produits reportés

Le solde à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2023	2022
Cotisations	1 829 498 \$	2 162 227 \$
Autres projets et activités	824 599	1 605 261
	2 654 097 \$	3 767 488 \$

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Actifs nets

(a) Gestion du capital

Pour ce qui est des actifs nets, la Chambre a l'intention de les utiliser pour financer ses activités courantes, ses projets futurs et l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles nécessaires à ses opérations. La Chambre gère ses actifs nets en établissant des fonds grevés d'affectations et en y versant des montants appropriés en vue de projets, d'éventualités et d'autres besoins en capital prévus dans l'avenir.

La Chambre n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant le capital.

(b) Fonds grevés d'affectations

(i) Fonds de réserve pour éventualités

Il s'agit d'un fonds établi par le conseil d'administration afin d'améliorer la situation financière de la Chambre. Le fonds sert de réserve à la Chambre advenant un important déficit imprévu et qui ne figurait pas dans le budget, des dépenses ne pouvant être payées à même d'autres fonds. L'objectif de la Chambre consiste à conserver dans le Fonds de réserve pour éventualités un solde équivalant à trois mois de dépenses de fonctionnement engagées.

(ii) Fonds d'initiatives stratégiques

Ce fonds a été établi par le conseil d'administration pour financer les coûts futurs associés aux initiatives stratégiques. L'objectif de la Chambre consiste à conserver dans le Fonds d'initiatives stratégiques un solde de 600 000 \$ à l'appui des initiatives stratégiques de croissance au-delà des dépenses normales de fonctionnement.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

8. Engagements

La Chambre loue des locaux et du matériel aux termes de contrats ayant diverses dates d'échéance (Ottawa - 2028, Toronto - 2025, Montréal - 2025). Les engagements se présentent comme suit :

2024	631 330 \$
2025	682 748
2026	573 448
2027	574 442
2028	353 176
Années suivantes	249 602
	<hr/>
	3 064 746 \$

9. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2023	2022
Débiteurs	319 746 \$	(56 340)\$
Charges payées d'avance	135 673	(67 583)
Créditeurs et charges à payer	(88 678)	(1 653 038)
Produits reportés	(1 113 391)	(543 194)
	<hr/>	<hr/>
	(746 650)\$	(2 320 155)\$

10. Avantages sociaux futurs

La Chambre est l'administrateur du Régime de pension des employés de la chambre de commerce du Canada, qui est un régime de retraite à cotisations déterminées enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Les cotisations patronales que la Chambre a versées au régime de retraite à cotisations déterminées durant l'exercice en cours s'élevaient à 186 650 \$ (166 193 \$ en 2022). Cette contribution est incluse dans les charges liées à la rémunération et aux avantages sociaux.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

11. Risques financiers

La Chambre s'expose aux risques suivants en lien avec ses instruments financiers.

(a) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Chambre encourt des pertes sur crédit du fait que les contreparties aux instruments financiers peuvent manquer à leurs obligations. L'exposition au risque de crédit est réduite au minimum, car la plupart de ces contreparties sont solvables.

La Chambre évalue continuellement ses comptes débiteurs et tient compte des montants irrécouvrables dans la provision pour créances douteuses. À la fin de l'exercice, la provision pour créances douteuses se chiffrait à 43 011 \$ (32 586 \$ en 2022).

(b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Chambre ne soit pas en mesure de remplir ses obligations liées à des passifs financiers ou de satisfaire à des besoins de trésorerie en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Chambre s'attend à respecter ces obligations dans les délais prévus en produisant des flux de trésorerie suffisants issus de ses membres. La Chambre estime que ses instruments financiers ne l'exposent à aucun risque important de liquidité découlant de ses instruments financiers.

(c) Risque de marché :

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

(i) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Chambre estime ne pas encourir de risque de change important découlant de ses instruments financiers.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

11. Risques financiers (suite)

(c) Risque de marché (suite)

(ii) Risque de taux d'intérêt et autre risque de prix

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt. La Chambre est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe, puisque la juste valeur desdits instruments peut fluctuer par suite des variations de taux d'intérêt. Le risque lié aux autres prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La Chambre est exposée à d'autres risques de prix relativement à ses placements dans des fonds mutuels et communs, qu'elle détient conformément à sa politique de placement. La Chambre est exposée à un risque de taux d'intérêt en raison de son emprunt bancaire et de ses placements dans des billets à terme et obligations de sociétés conformément à sa politique de placement, qu'elle détient conformément à sa politique de placement. Ces risques ont augmenté en 2023 en raison des fluctuations des taux d'intérêt et des prix du marché.

Par rapport à l'an dernier, il n'y a eu aucun changement quant à l'exposition aux risques découlant des instruments financiers, des politiques, des procédures et des méthodes de gestion de la Chambre à part des changements des risques de taux d'intérêt et de marché.

12. Carnets

a) Dépôts de garantie

La Chambre est l'organisme canadien autorisé à émettre des carnets. Avant l'émission, la Chambre exige un dépôt de garantie du client (le détenteur du carnet) devant couvrir les droits de douane et autres taxes qui deviendraient payables aux autorités douanières des pays étrangers si les marchandises n'étaient pas retirées de la douane du pays d'importation dans les délais prescrits ou si les procédures normales n'étaient pas suivies. Les dépôts de garantie qui sont acceptés par la Chambre pour l'émission d'un carnet comprennent les dépôts en d'espèces, les cautionnements ou les lettres de crédit délivrées par des institutions financières reconnues. Les seuls dépôts de garantie comptabilisés au bilan sont ceux qui ont été reçus en espèces.

b) Éventualités

Si une plainte est reçue, toute une série d'étapes commence en vue de résoudre le problème; dans certains cas, cette procédure peut durer plusieurs mois ou même plusieurs années.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

12. Carnets (suite)

b) Éventualités (suite)

La Chambre a inscrit néant \$ (néant \$ en 2022) pour les réclamations Carnet qui pourraient vraisemblablement se terminer par une perte en raison d'une garantie insuffisante selon l'estimation des gestionnaires. Vu la difficulté de prévoir le montant de réclamation éventuel, les pertes réelles pourraient différer des estimations des gestionnaires et avoir un effet défavorable important sur la situation financière de la Chambre. Tout écart entre les pertes réelles et les pertes estimatives sera constaté en charge au cours de l'exercice du règlement.

13. Emprunt bancaire

Le 17 octobre 2018, la Chambre a contracté un emprunt bancaire de 1 032 855 \$ qui porte intérêt au taux de 4,92 % et est remboursable par des versements mensuels mixtes (capital et intérêts) de 19 453 \$. L'emprunt est amorti sur une période de cinq ans et devait initialement être remboursé en septembre 2023.

En raison de la COVID-19, la Chambre a reporté les paiements de principal d'avril 2020 à septembre 2020 jusqu'à la fin de l'emprunt et n'a effectué des paiements d'intérêts que pendant ces mois. La nouvelle date d'échéance de l'emprunt a donc été fixée à avril 2024.

Les paiements de principal requis sur l'emprunt bancaire pour la prochaine année se présentent comme suit :

2024	78 929 \$
------	-----------

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Annexe - Informations supplémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2023

	2023	2022
Produits d'autres activités		
Autres	162 752 \$	288 407 \$
Comptes en fiducie	6 450	7 850
	169 202 \$	296 257 \$

	2023	2022
Charges administratives		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	490 636 \$	558 855 \$
Charges d'exploitation	764 380	713 410
Frais relatifs à la certification en ligne	218 991	180 993
Support informatique	447 587	439 650
Mauvaises créances	40 222	–
Télécommunications	161 689	165 118
Cotisations internationales	138 975	130 739
Frais de service	139 726	130 622
Projets spéciaux	9 720	350
Surveillance des médias	98 907	86 715
Données, logiciels, et services d'abonnement	314 333	545 644
Publicité	117 742	408 956
CRM – dépenses liées au site Web	140 409	–
	3 083 317 \$	3 361 052 \$